Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_262-DE

DC_2026_262

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 10 pouvoirs) : 68	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_262-DE

DC_2026_262

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Révision allégée n°1 du PLU de Saint-M'Hervé - Modalités de concertation

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-37 à L.153-40-1 et R.153-20 à R.153-22 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-M'Hervé en date du 02 mars 2020 approuvant le PLU de Saint-M'Hervé ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 6 février 2025 approuvant le transfert de la compétence urbanisme à Vitré Communauté ;
Vu le courrier de la commune de Saint-M'Hervé du 14 janvier 2026 demandant à Vitré Communauté d'engager les procédures nécessaires à l'évolution de son PLU ;
Vu la délibération portant prescription de la révision allégée n°1 du PLU de Saint-M'Hervé à l'ordre du jour du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2026 ;

Considérant que la révision allégée n°1 est en cours d'élaboration depuis le 29 janvier 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'agglomération de définir les modalités de concertation, préalablement à l'arrêt de projet de révision allégée, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, et de mettre en place les mesures suivantes :

- Diffusion d'un avis dans la presse au démarrage de la procédure ;
- Mise en ligne des documents sur le site internet de Vitré Communauté, enrichi au cours de l'élaboration du projet de révision ;
- Mise à disposition d'un registre manuscrit en mairie de Saint-M'Hervé permettant de recueillir des observations.
- Mise à disposition, pendant un an à compter de son approbation, du dossier de révision allégée, en version dématérialisée sur le site de Vitré Communauté, ainsi qu'en version manuscrite en Mairie de Saint M'Hervé.

Il vous est proposé :
- D'autoriser Monsieur le Président à mettre en place les modalités de concertation telles que définies ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette consultation ;
- De préciser que la délibération fera l'objet d'un affichage à la fois au siège de Vitré Communauté ainsi qu'en Mairie de Saint-M'Hervé durant un mois.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_262-DE

DC_2026_262

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 68

- **Abstentions : 2**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 66**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.